

Interpellation de M. Cools : Création d'un parking souterrain en-dessous de la place Jean Vander Elst ou près de la place Emile Danco.

M. Cools rappelle qu'à la demande de la commune, l'Agence régionale de stationnement a confié à un bureau privé la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création de parkings souterrains sous la place Jean Vander Elst ainsi qu'à proximité de la place Emile Danco, sous le parking actuel établi aux abords de la salle Jacques Van Offelen.

M. Cools estime que cette étude est faible et que ses conclusions ont de quoi surprendre. Il s'étonne surtout de l'ampleur de la réduction du stationnement à laquelle conclut cette étude, étant donné que les travaux de la chaussée d'Alseberg entre la rue de Stalle et la rue Alphonse Asselberghs aboutiraient à la suppression de 75 places de parking et que l'étude prévoit aussi la suppression des places de parking actuelles dans la partie haute de la rue Xavier de Bue, au square Homère Goossens et au parvis Saint-Pierre.

M. Cools ne remet pas du tout en cause le principe de la suppression de places de parking en raison de ces travaux de rénovation mais considère le nombre de 75 places particulièrement élevé, dans la mesure où, à l'occasion des travaux dans le tronçon situé entre le Globe et la gare de Calevoet, seule une cinquantaine de places de parking avait été supprimée.

Il y a lieu de s'interroger sur le choix des aménagements les plus opportuns. Faut-il, dans un souci d'harmonisation avec les travaux entrepris dans les zones connexes, aller jusqu'à planter des arbres devant les vitrines de la partie commerçante ?

Où en est la demande de permis d'urbanisme ? Des discussions ont-elles eu lieu avec les habitants ? Quelles sont les options retenues ?

Par ailleurs, l'étude n'évoque en aucune manière une éventuelle compensation de la perte des 50 places de parking déjà supprimées.

M. Cools suppose qu'un comité d'accompagnement de cette étude a été constitué et que des représentants de la commune y ont participé.

Dès lors, quelle a été leur attitude à l'égard des hypothèses de cette étude ?

Le Collège a-t-il validé l'ensemble des hypothèses ?

Serait-il possible de réduire le nombre de places vouées à la suppression suite aux travaux ?

Quelles sont les hypothèses d'aménagement susceptibles d'aboutir à une réduction du nombre de places supprimées ?

Dans quelle proportion pourrait-on limiter la diminution des places de parking ?

Parmi les quatre scénarios abordés dans l'étude, deux concernent la création d'un parking souterrain sous la place Jean Vander Elst. Toutefois, l'étude souligne que l'aménagement prévu nécessiterait une modification du Plan régional d'affectation du sol (PRAS), « procédure réglementaire qui peut se révéler périlleuse ».

Quels sont les éléments ayant amené le bureau d'études à aboutir à de telles conclusions ? L'administration régionale de l'urbanisme (Bruxelles – Développement Urbain) a-t-elle émis un avis énonçant l'impossibilité d'installer ce parking place Jean Vander Elst sans modification du PRAS ?

Toutefois, si un parking souterrain était installé, l'absence de parking en surface permettrait d'étendre les espaces verts existants.

Selon les prévisions économiques de l'étude, que M. Cools estime très sommaires, l'équilibre financier des quatre scénarios analysés pourra être obtenu après une période de 30 ans, à condition de retenir différentes options de suppression de parking en voirie et d'élargir certaines zones de stationnement.

Selon M. Cools, l'étude aurait dû aborder cette problématique dans une perspective globale, au lieu de traiter séparément les cas de la place Jean Vander Elst et de la place Emile Danco.

Néanmoins, l'étude souligne avec raison qu'une mutualisation des parkings de certaines surfaces commerciales pourrait être réalisée. Il serait utile de conclure un accord sur ce point avant le début de ces travaux de rénovation sur la chaussée d'Alseberg, de manière à ce que les riverains puissent avoir accès aux parkings de ces grands magasins, ne fût-ce que la nuit.

Quelle position le Collège compte-t-il adopter pour répondre aux besoins du quartier Uccle-Centre en matière de stationnement ?

Quoiqu'il ne soit en aucune manière un partisan du « tout à la voiture », M. Cools considère que le centre d'Uccle ne pourra conserver son attractivité que moyennant le maintien d'un accès en voiture grâce à une offre de parkings suffisante.

M. Hayette partage le point de vue selon lequel il faut globaliser la gestion des parkings pour l'ensemble du territoire communal.

M. le Bourgmestre répond que le quartier Uccle-Centre doit évoluer pour faire face aux difficultés auxquelles il est confronté. Les changements nécessaires pourront être opérés grâce à un partenariat constructif entre la commune et la Région.

Tout projet doit englober le parvis Saint-Pierre, la chaussée d'Alseberg et la place Jean Vander Elst dans une réflexion d'ensemble.

Si le quartier devient plus attractif, le problème de vide locatif au-dessus des commerces pourra être résolu. Ceci exige des trottoirs praticables. Vu que la chaussée d'Alseberg présente des lacunes à cet égard, la rénovation s'avère indispensable, et ce d'autant plus que les trottoirs de la partie basse de la rue Xavier de Bue sont aussi dans un état limite. D'ailleurs, M. le Bourgmestre signale que de nombreuses personnes âgées se plaignent d'avoir été victimes de chutes sur ces trottoirs.

L'idée d'installer un parking souterrain sous la place Jean Vander Elst a déjà été émise il y a une vingtaine d'années. L'évolution de la technologie depuis lors permet une mise en place plus aisée d'un tel dispositif.

Le rôle futur qui sera dévolu à la Maison communale, notamment par rapport à la Justice de Paix, est aussi un élément à prendre en considération pour renforcer l'attractivité du quartier.

Le Collège entend avant tout faire preuve de pragmatisme. Il faut encourager la modification des pratiques en matière de mobilité tout en étant bien conscient du fait que tout le monde ne va pas circuler d'emblée en bicyclette ou en tram. De même, il serait pour le moins contradictoire de vouloir à la fois le maintien d'un nombre constant de places de stationnement et l'élargissement des trottoirs ou la plantation d'arbres sur la voie publique.

M. le Bourgmestre regrette aussi la diffusion de propos inutilement catastrophistes sur les réseaux sociaux, qui font du tort au quartier et nuisent à l'activité des commerçants.

M. l'Echevin Wyngaard partage le point de vue de M. le Bourgmestre sur l'effet néfaste des témoignages contre-productifs émis sur les réseaux sociaux : la diffusion inconsidérée de poncifs n'est pas de nature à faciliter une gestion saine d'un chantier aussi compliqué. Il s'étonne aussi de voir certains lancer le débat sur ce sujet dans la presse avant la séance du Conseil communal.

L'étude a été financée par l'Agence régionale de stationnement, à la demande du Collège précédent.

M. l'Echevin Wyngaard confirme que cette étude a donné lieu à la mise en place d'un comité d'accompagnement, comprenant notamment le chef du département de l'Espace public, un agent du service de la Rénovation urbaine, et la responsable de la cellule Mobilité.

L'étude envisageait tous les scénarios possibles, des plus minimalistes au plus maximalistes. Mais tous ces scénarios assurent une compensation de la perte de stationnement.

D'ailleurs, le Collège n'envisagerait pas un parking souterrain si aucune compensation n'était possible, et ce d'autant plus que la pression sur le stationnement est très forte à Uccle-Centre.

Bruxelles-Mobilité et le Collège seraient plutôt favorables à la mise en œuvre d'un scénario évolutif pour le tronçon commerçant d'Uccle-Centre entre le secteur du Globe et la rue Xavier de Bue, avec l'aménagement d'aires de stationnement qui seraient destinées à disparaître dans le cas où le parking souterrain serait établi sous la place Jean Vander Elst. Néanmoins, l'érection d'un parking souterrain à cet endroit suscite des interrogations d'ordre juridique en raison de la présence d'un espace vert en surface.

Par ailleurs, M. l'Echevin Wyngaard rappelle que le déménagement des services communaux sur le site Fabricom de la rue de Stalle va libérer des places de stationnement.

Pour ce qui concerne le financement des aménagements, l'intervention de la Région sera déterminante.

À ce stade, le Collège n'a pas encore procédé à un choix définitif en faveur de l'un ou l'autre scénario mais souhaite que la rénovation de la partie commerçante permette d'améliorer de manière significative la qualité de l'espace urbain afin d'inciter les citoyens à revenir à Uccle-Centre.

Un exposé de la situation a été effectué à l'occasion de la réunion mensuelle du comité de pilotage, qui associe tous les acteurs concernés : commune, STIB, Bruxelles-Mobilité, Vivaqua, représentants des commerçants, comités de quartier, GRACQ (Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens), Conseil consultatif de la personne porteuse de handicap, groupements des usagers de transports en commun.

M. l'Echevin Wyngaard signale aussi que le Collège a l'intention de faire de la rue des Fidèles une zone 20.

Le Collège réfléchira également à l'instauration éventuelle d'une gratuité temporaire du stationnement, pour les périodes au cours desquelles les difficultés en ce domaine ont le plus grand impact.

Jusqu'à présent, Vivaqua a dû faire face à des problèmes particuliers lors de ses interventions en raison de la position de la nappe phréatique par rapport à la surface du sol. Les travaux que la firme Vivaqua va entreprendre dès lundi entraîneront la mise en sens unique de la chaussée d'Alseberg entre le Globe et la rue Xavier de Bue. Le trafic sera détourné vers le parvis Saint-Pierre via la rue de Nieuwenhove. La STIB a distribué un

toutes-boîtes au début de cette semaine pour informer les riverains. L'administration communale diffusera également des informations à ce sujet via des panneaux de signalisation, sa page Facebook et son site internet.

Le Collège va réfléchir à l'éventuelle mise en place d'une mutualisation des parkings, évoquée par M. Cools, et établira des contacts avec les directions des grandes surfaces pour voir comment il serait possible de progresser dans cette voie.

Mme l'Echevin Delwart confirme que le Collège est très sensible aux préoccupations des commerçants et souhaite gérer cette phase de travaux de manière à ce qu'elle soit bénéfique pour l'ensemble du quartier.